

Module 2



Surveillance et communication de l'information

Le module en un coup d'œil

Vue d'ensemble

Ce deuxième module est axé sur deux aspects distincts mais néanmoins interdépendants du rôle du personnel chargé de la protection de l'enfance : i) la surveillance des violations graves des droits de l'enfant et des autres problèmes relevant de la protection de l'enfance ; ii) la communication des résultats et des recommandations. La surveillance et le signalement systématique viennent étayer les efforts nationaux et internationaux visant à apporter des solutions appropriées aux enfants et aux communautés victimes de violations, à faire en sorte que les auteurs de violations graves à l'encontre des enfants répondent de leurs actes et à prévenir de nouvelles violations.

Objectifs de la formation

À l'issue de ce module, les apprenantes et apprenants seront capables :

- De recenser les contributions des différentes composantes de la mission à la surveillance de la protection des enfants
- D'appliquer des techniques d'entretien adaptées aux enfants
- De démontrer la pertinence de la surveillance et de la communication de l'information pour le mandat de protection de l'enfance
- De réviser les rapports sur la base de critères de qualité.

Vue d'ensemble du module

Durée : 240 minutes (4 heures)


Le Module	
Diapositives d'introduction	Diapositives 1-2
Contributions des différentes composantes de mission à la surveillance de la protection des enfants	Diapositives 3-8
Techniques d'entretien adaptées aux enfants	Diapositives 9-13
Pertinence de la surveillance et de la communication de l'information pour le mandat de protection de l'enfance	Diapositives 14-16
Réviser les rapports sur la base de critères de qualité	Diapositives 17-19
Activités	
Activité 2.1 Tirer parti des autres composantes de mission pour la surveillance de la protection des enfants	Page 10
Activité 2.2 Jeu de rôle : Interroger un enfant	Page 17
Activité 2.3 Discussion de groupe : Pertinence et meilleure utilisation des rapports	Page 30
Activité 2.4 Exercice de groupe : Rapports de qualité	Page 33
Informations supplémentaires	Page 36 + Fichier séparé

Le module




Le module 2 traite de la surveillance et de la communication des informations concernant les violations commises envers des enfants par les forces et les groupes armés dans les conflits armés ainsi que des principales responsabilités du personnel chargé de la protection de l'enfance à cet égard. Bien qu'étroitement liées, la surveillance et la communication de l'information constituent des activités distinctes. Pour cette raison, ce module est divisé en deux parties distinctes.

Diapositive 1 : Introduction au module 2 – Surveillance et communication de l'information



Module 2 :
SURVEILLANCE
ET COMMUNICATION
DE L'INFORMATION

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies


1

Diapositive 2 : Objectifs

Objectifs

À l'issue de ce module, vous serez en mesure :

- De recenser les contributions des différentes composantes de la mission à la surveillance de la protection des enfants
- D'appliquer les techniques d'entretien adaptées aux enfants
- De démontrer la pertinence de la surveillance et de la communication de l'information pour le mandat de protection de l'enfance
- D'analyser les rapports sur la base de critères de qualité

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

2

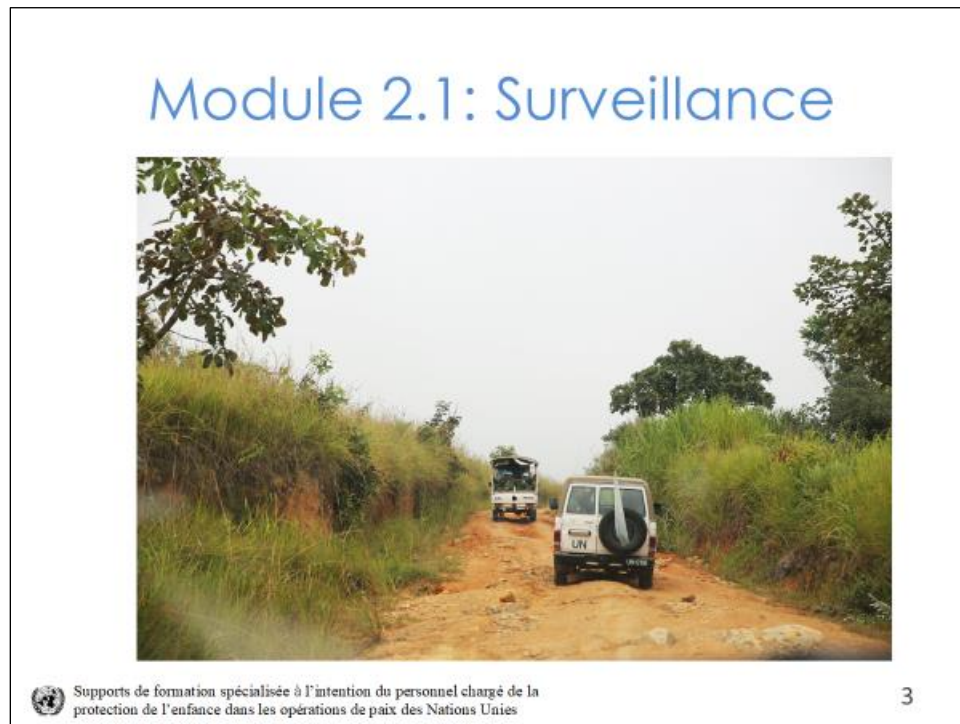
- La plupart d'entre vous devraient déjà connaître les techniques générales de surveillance et de communication de l'information. Ce module est axé sur votre activité en qualité de membre d'une opération de paix des Nations Unies. Il montre comment tirer le meilleur parti des capacités de surveillance internes à la mission et comment remplir les exigences requises pour contribuer aux rapports du Secrétaire général sur les enfants en temps de conflit armé. Nous passerons également en revue certaines des compétences clés que tout personnel chargé de la protection de l'enfance se doit de maîtriser, par exemple la conduite d'entretiens avec les enfants.
- À l'issue de ce module, vous serez en mesure :
 - De recenser les contributions des différentes composantes de la mission à la surveillance de la protection des enfants
 - D'appliquer des techniques d'entretien adaptées aux enfants
 - De démontrer la pertinence de la surveillance et de la communication de l'information pour le mandat de protection de l'enfance
 - De réviser les rapports sur la base de critères de qualité.

- Nous couvrirons certains aspects liés au Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé (MRM) (par ex., la surveillance, la gestion de l'équipe spéciale de surveillance et d'information), mais nous vous encourageons vivement à vous familiariser avec le guide de formation au mécanisme de surveillance et de communication de l'information (www.mrmttools.org) et à l'utiliser pour renforcer vos connaissances et vos compétences dans ce domaine.

Acquis d'apprentissage 2.1

Contributions des différentes composantes de mission à la surveillance de la protection des enfants

Diapositive 3 : Introduction au module 2.1 - Surveillance



- La surveillance est souvent l'un des aspects les plus chronophages de l'activité de protection de l'enfance. Pour vous aider à gagner en efficacité, ce module clarifie les aspects essentiels de cette surveillance et explique comment mettre à contribution les autres composantes de la mission pour appuyer les efforts en la matière.
- Ce module passe également en revue les techniques d'entretien adaptées aux enfants afin de rafraîchir vos connaissances sur cet aspect essentiel de la protection de l'enfance souvent bien utile lors des activités de surveillance.
- Avant d'aborder plus en détail la surveillance des violations des droits des enfants, une question s'impose : pourquoi assurer une surveillance et signaler les violations

graves ? En quoi les informations recueillies contribuent-elles à protéger les enfants dans les conflits armés ?




Recueillez quelques réponses des participants avant de passer à la diapositive suivante.

Diapositive 4 : Objectif de la surveillance

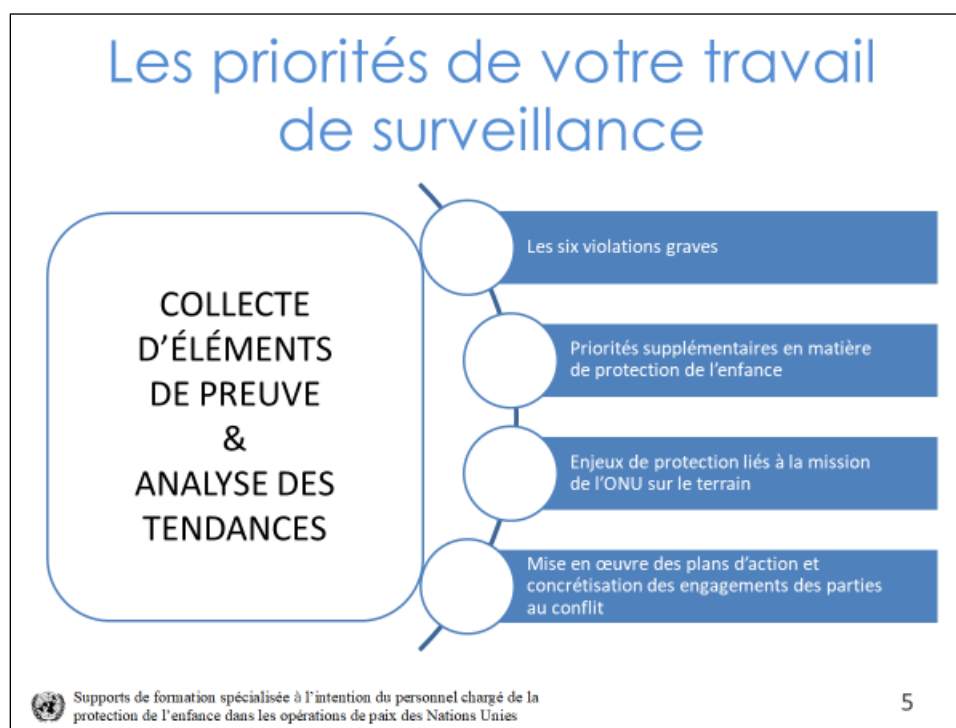
OBJECTIF DE LA SURVEILLANCE

- **Alimenter la communication d'informations et déclencher une réaction:**
 - Protéger les enfants et les communautés
 - Porter assistance aux enfants victimes
 - Amener les auteurs à rendre des comptes
 - Prévenir d'autres violations

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 4

- Une surveillance et un signalement rigoureux des violations graves envers des enfants constituent la base de votre analyse. Ils sont essentiels pour déclencher une intervention en faveur des enfants et des communautés victimes de violations et pour les conseils que vous êtes à même de formuler pour votre mission sur le terrain, les gouvernements hôtes, le Conseil de sécurité et d'autres parties prenantes. L'ensemble de ces acteurs comptent sur des informations précises et opportunes de votre part pour décider des actions à entreprendre afin de mieux protéger les enfants et les communautés, fournir une assistance aux enfants victimes, amener les auteurs à répondre de leurs actes et prévenir d'autres violations.

Diapositive 5 : Les priorités de votre travail de surveillance



- Il est important que vous gardiez à l'esprit votre mandat spécifique de personnel chargé de la protection de l'enfance dans le cadre d'une opération de paix des Nations Unies. Les quatre domaines essentiels sur lesquels vous devez vous concentrer sont :
 - Les six violations graves à l'encontre des enfants pendant les conflits armés dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé (par ex., meurtre ou atteinte à l'intégrité physique d'enfants, recrutement et utilisation d'enfants par des forces et groupes armés, viol ou autres formes graves de de violences sexuelles, enlèvements, attaques contre des écoles et des hôpitaux, refus d'accorder un accès à l'aide humanitaire aux enfants).
 - Dans certains contextes, l'opération de paix des Nations Unies et/ou l'équipe spéciale de surveillance et d'information peuvent décider d'autres priorités ou préoccupations en matière de protection de l'enfance qui méritent une attention urgente (par ex., le trafic d'enfants, la détention d'enfants pour une association présumée ou réelle avec des

forces ou des groupes armés, l'utilisation des écoles et des hôpitaux à des fins militaires).



Demandez aux participantes et participants de déterminer d'autres priorités dans leur propre contexte. Exercent-elles/ils une surveillance pour d'autres domaines de protection de l'enfance, au-delà des six violations graves ?

- Le personnel chargé la protection de l'enfance doit également vérifier les problèmes de protection de l'enfance liés à l'opération de paix des Nations Unies dans laquelle il travaille, telles que le recours au travail d'enfants par le personnel de la mission ou l'impact des opérations militaires des Nations Unies sur les enfants.
- Enfin, il convient d'assurer un suivi de la mise en œuvre des plans d'action (le cas échéant) et du respect des engagements souscrits par les parties au conflit de mettre fin et prévenir les violations graves commises contre les enfants, comme l'application des ordres du commandement officiels.
- Au cours de vos activités de surveillance, n'oubliez pas qu'elles ont pour but ultime de documenter et d'éclairer l'analyse en vue de l'établissement de rapports et des éventuelles interventions. Elles servent également de fondement aux actions politiques des organes de haut niveau tels que le Conseil de sécurité de l'ONU. En outre, rappelez-vous que votre devoir constant est d'orienter les survivants/victimes de violences vers les prestataires de services appropriés capables de les prendre en charge.



Lors de votre présentation, assurez-vous d'insister auprès des apprenantes et des apprenants sur les éléments à garder impérativement à l'esprit pendant cette surveillance dans le contexte spécifique de leur mission, y compris les autres priorités de la mission en matière de protection de l'enfance, au-delà des six violations graves. Alerte-les également sur les risques éventuels de la surveillance pour les survivants, les informateurs et les autres personnes ainsi que sur la nécessité de prendre des mesures appropriées pour prévenir et atténuer ces risques.

Activité 2.1

Exercice basé sur un scénario : faire appel à d'autres composantes de la mission pour assurer la surveillance de la protection de l'enfance



Cette activité a pour but d'amener les membres du groupe à réfléchir au potentiel des autres composantes de la mission pour les aider dans leur travail de surveillance de la protection de l'enfance.

DURÉE : 30 minutes

INSTRUCTIONS :

- Présentez l'exercice :

Compte tenu de vos nombreuses obligations en matière de surveillance, vous devez absolument, en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, tirer parti des informations que les autres composantes de la mission recueillent dans le cadre de leur travail quotidien. L'exercice suivant basé sur un scénario, doit vous inciter à réfléchir aux moyens de mieux exploiter ces capacités internes pour votre action de surveillance.

- Lisez le scénario de la diapositive (ci-dessous) et demandez aux participantes et participants de travailler par groupes de deux sur cette tâche pendant 20 minutes.
- Demandez ensuite à chaque duo d'exposer certaines de ses solutions. Lors du débriefing, insistez à nouveau sur l'intérêt d'impliquer d'autres composantes de la mission dans la surveillance de la protection de l'enfance et sur la nécessité de corroborer les informations.
- Indications sur les réponses possibles :
 - Obtenir des informations supplémentaires des collègues des Affaires civiles concernant leur récente mission dans le village (par ex., à qui ont-ils parlé ; comment évaluent-ils la crédibilité de leurs sources) et la possibilité de vérifier auprès de leurs sources l'incident présumé.
 - Demander à d'autres composantes de la mission (par ex., Affaires politiques, droits de l'homme, Police ou observateurs militaires des Nations Unies) qu'elles vous communiquent :

- Leurs rapports publics/internes récents concernant le village et ses environs
 - Leurs contacts locaux pertinents (par exemple, les autorités gouvernementales locales, les organisations de la société civile, etc.)
 - Toute autre information relative à l'incident présumé.
- Engager un dialogue avec le point focal chargé des questions de protection de l'enfance dans la composante militaire ou la composante Police, afin de recueillir des informations sur la situation actuelle en matière de sécurité et de droits humains dans le village en question, notamment des détails sur l'incident présumé.
 - Demander aux responsables de la mission de requérir une autorisation spéciale de la part des autorités pour permettre à l'équipe de protection de l'enfance de mener une mission de vérification et de suivi.


Diapositive 6 : Exercice basé sur un scénario

Travail en partenariat : scénario de référence

- **Scénario de référence** : Votre équipe de protection de l'enfance a reçu d'une organisation locale de défense des droits humains des informations crédibles selon lesquelles une attaque aurait été lancée sur une école dans le village X, que vous souhaitez vivement vérifier. Bien que ces informations semblent contredire celles du récent rapport de mission des Affaires civiles (qui décrit une situation largement stable), plusieurs membres de l'équipe spéciale de surveillance et d'information et certains reportages de médias indépendants ont mis en garde contre une escalade de la violence dans ce village et dans les zones environnantes. Cependant, l'accès au village X est extrêmement difficile en raison des restrictions gouvernementales et de sécurité.

Tâche :

- Recensez les possibilités de faire appel à d'autres composantes de la mission pour soutenir votre action de surveillance.

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

6

Diapositive 7 : Mobiliser les capacités de la mission pour assurer la surveillance

Mobiliser les capacités de la mission pour assurer la surveillance

- Participer à des missions conjointes sur le terrain
- Examiner des rapports publics et internes
- Demander des compléments d'information
- Requérir la collecte d'informations ou le déclenchement d'alertes
- Demander le soutien des responsables de la mission



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

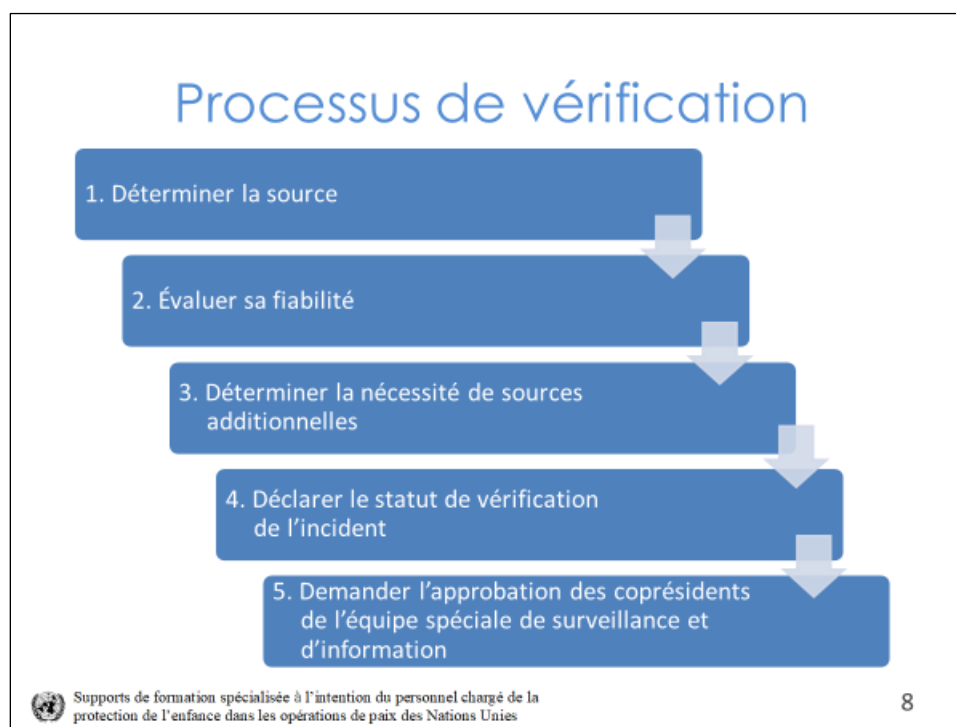
7

- Comme évoqué, le personnel chargé de la protection de l'enfance peut collaborer avec des collègues d'autres composantes de la mission pour affiner son propre travail de surveillance. Voici quelques exemples de la façon dont vous pouvez tirer parti de l'expertise ou des ressources d'autres composantes :
 - **Participer aux missions des équipes mixtes de protection** : les composantes militaires des missions peuvent vous permettre de vous rendre dans des zones auxquelles d'autres organisations humanitaires n'ont qu'un accès limité, afin de surveiller ou de vérifier les informations sur les violations des droits de l'enfant.
 - **Examiner des rapports publics et internes** : les rapports d'autres composantes de la mission (par ex., les composantes Droits de l'homme, Genre, Affaires civiles, Police des Nations Unies, force) peuvent contenir des informations relatives à des violations graves à l'encontre d'enfants ou vous fournir des informations contextuelles précieuses.
 - **Demander des informations spécifiques, techniques ou statistiques** : n'hésitez pas à demander des informations spécialisées à vos collègues. Vous pouvez par exemple requérir une analyse de la situation sécuritaire

dans une zone géographique particulière, des informations sur les forces/groupes armés ou des données statistiques sur les victimes civiles.

- **Demander l'émission d'alertes** : il est souvent possible de s'entendre avec des collègues d'autres unités, notamment les composantes Affaires civiles ou Police, pour qu'ils recueillent des informations liées à la protection de l'enfance ou émettent des alertes auxquelles vous pouvez donner suite.
 - **Instaurer des réseaux** : grâce au travail en réseau, vos collègues de la mission peuvent vous aider à identifier des sources d'information possibles et entrer en contact avec elles.
- C'est à la direction de la mission qu'incombe la responsabilité ultime de veiller à ce que toutes les composantes ayant un mandat de protection ou de surveillance contribuent à la protection de l'enfance, notamment le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé.

Diapositive 8 : Processus de vérification



- Un autre volet essentiel de vos activités de surveillance est la vérification des violations présumées. Déclarer qu'une violation a été vérifiée par les Nations Unies est susceptible de renforcer la pression sur les responsables pour qu'ils agissent en conséquence. La diapositive 8 (ci-dessus) présente une vue d'ensemble des cinq étapes clés du processus de vérification.



Demandez aux participants de décrire chaque étape du processus de vérification et de combler les lacunes le cas échéant (voir les détails sur les étapes clés ci-dessous). D'une manière générale, le personnel chargé de la protection de l'enfance doit bien connaître ce processus. Il est toutefois utile de le réexaminer compte tenu de sa complexité, des compétences techniques requises et du niveau de contrôle politique auquel les résultats risquent d'être soumis. Assurez-vous du respect des Lignes directrices et manuel de terrain du mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM) sur les violations graves commises à l'encontre d'enfants en situation de conflits armés, ressources clés pour ce processus (www.mrmtools.org).

Les cinq étapes clés du processus de vérification sont expliquées ci-dessous.

- **Déterminer le type de source.** L'information provient-elle d'une source primaire ou secondaire ?
 - Source principale : témoignage d'une personne qui a subi ou commis une violation ou qui a été directement témoin d'un tel acte.
 - Source secondaire (ou complémentaire) : déclaration d'un témoin indirect (par ex., des personnes qui n'ont pas été témoins des violations, notamment des parents, des avocats, des dirigeants communautaires, des militants locaux des droits de l'homme) ou des documents (par ex., des rapports et des certificats médicaux, des photographies, des rapports de police, un rapport d'enquête indépendant). Gardez à l'esprit que les rapports des médias peuvent alerter sur d'éventuelles violations mais qu'ils ne peuvent pas être utilisés comme des sources.
- **Évaluer la fiabilité de la ou des sources**, ce qui consiste à recenser des sources d'information supplémentaires et à évaluer si celles-ci corroborent ou contredisent les informations. Vous pouvez par exemple interroger des sources primaires, les questionner sur les détails de l'incident et évaluer la cohérence des témoignages.

- **Déterminer la nécessité de rechercher des sources supplémentaires.** En règle générale, vous vous efforcerez de disposer d'une source principale et de deux sources secondaires pour vérifier un incident présumé, tout en donnant toujours la priorité à « l'intérêt supérieur de l'enfant » et au principe consistant à « ne pas nuire » lorsque vous décidez de l'opportunité d'approcher les sources et des modalités pour ce faire (en tenant compte, par ex., des risques de représailles contre les sources principales et des risques de réactivation du traumatisme ou de stigmatisation).
- **Déclarer le statut de vérification de l'incident.** Sur la base des étapes 1 à 3, vous et les autres membres désignés de l'équipe spéciale de surveillance et d'information déterminerez si et quand un incident est considéré comme étant « vérifié ». Prenez soin d'indiquer dans les rapports si vous n'avez pas été en mesure de mener à bien le processus de vérification en précisant que les incidents sont « allégués » ou « soumis à vérification » et en précisant les raisons de l'absence de vérification.
- **Demander l'approbation des personnes qui président l'équipe spéciale de surveillance et d'information.** Ce sont ces personnes qui doivent approuver officiellement l'information en dernier lieu.

Acquis d'apprentissage 2.2


Techniques d'entretien adaptées aux enfants

Diapositive 9 : Jeu de rôle : Interroger un enfant

Jeu de rôle : interroger un enfant

Tâche :

- Discuter des principes de la conduite d'entretiens adaptés aux besoins des enfants
- Désigner un membre du groupe pour jouer le rôle de « l'enquêteur »
- Observer l'entretien et donner du feedback

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 9

- Dans le cadre de vos activités de surveillance, vous devez être préparé(e) à interroger les enfants en évitant de causer d'autres préjudices. En utilisant ce que l'on appelle des techniques d'entretien adaptées aux besoins des enfants, vous obtiendrez des réponses plus complètes et fiables de leur part. Cela implique d'interroger les enfants en tenant compte :
 - De l'âge : Tenir compte de l'âge et du niveau de développement de l'enfant lors de la préparation de l'entretien et de l'entretien. Cela pourrait supposer de recourir à un langage facile à comprendre, en utilisant des outils pour susciter des questions (par ex., du papier à dessin et des crayons, des jeux, des jouets), la présence d'un adulte de confiance à l'entretien, etc.

- Des questions de genre : Prêter attention à l'influence du genre par rapport à la personne qui conduit l'entretien, avec qui et les types de questions posées. Certains enfants peuvent préférer être interrogés par une personne de même sexe en fonction de la violation qui sera évoquée.
- Du handicap : Prêter attention aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, y compris par rapport au lieu et aux méthodes d'entretien. Établir les conditions qui permettent aux enfants de communiquer aisément, indépendamment de leurs éventuels handicaps. Il est important de noter que les handicaps ne sont peut-être pas visibles et qu'il est possible que les enfants ou leurs tuteurs ne révèlent pas d'éventuels handicaps en raison de la stigmatisation ou parce qu'ils n'en ont pas peut-être même pas connaissance.
- Des traumatismes : Tenir compte du fait que les enfants peuvent avoir subi des traumatismes et recourir à des approches qui évitent de raviver les traumatismes chez eux. Cela peut supposer de reconnaître et de répondre aux signes et symptômes de traumatismes, en apportant un soutien psychologique et de la compassion, si besoin et de formuler les questions en évitant de faire pression sur les enfants ou de les blâmer.

Activité 2.2 :

Jeu de rôle : Interroger un enfant



Les apprenantes et les apprenants examineront les techniques d'entretien lorsqu'ils interrogent des enfants, garçons ou filles, susceptibles d'avoir été victimes de traumatismes ou d'exactions.

DURÉE : 60 minutes

INSTRUCTIONS :

- En tant que formateur(trice), vous jouerez le rôle de l'enfant dans cet exercice. Veillez à vous familiariser avec le profil (voir ci-dessous) et à préparer quelques réponses/comportements différents (avoir peur, se renfermer, ne pas se souvenir des détails, être fatigué(e) ou en colère, etc.) dont vous ferez la démonstration pendant le jeu de rôle.

- Profil de l'enfant
- Grace, 13 ans, du village de Jupiter

Vous êtes une écolière de 13 ans qui a été agressée sexuellement par un homme armé en uniforme il y a deux semaines. Cependant, chaque fois que vous essayez de vous souvenir de l'incident, vous vous perdez dans les détails et mélangez les dates et circonstances de l'agression. Vous ne savez pas pourquoi vous êtes sujette à cette confusion et pourquoi il vous est difficile de vous souvenir de l'agression. Vous vous sentez parfois malade et vous faites de votre mieux pour oublier.

Après que vous et votre mère avez demandé de l'aide à une organisation locale, des représentants des Nations Unies vous ont rendu visite et vous ont longuement interrogée. Vous avez peur, vous ne savez pas ce que sont les Nations Unies ni pourquoi ces personnes veulent vous parler. Vous refusez de répondre à d'autres questions sur l'incident car vous redoutez que les membres de votre communauté découvrent ce qui vous est arrivé.

En même temps, vous avez entendu dire que les Nations Unies proposent des services d'éducation et vous voulez vraiment savoir quand leurs représentants reviendront au village pour aider à la reconstruction de votre école qui a été endommagée pendant le conflit.


- Travail de groupe préparatoire : répartissez les apprenantes et les apprenants en groupes de trois ou quatre personnes et installez deux chaises face à face au milieu de la salle. Disposez les autres chaises en cercle autour de ces deux chaises centrales, afin que les apprenantes et les apprenants puissent observer ce qui se passe dans « le jeu de rôle ». Passez en revue les tâches énumérées dans la diapositive (ci-dessous) :
 - Chaque groupe disposera de cinq minutes pour discuter des éléments importants à garder à l'esprit lorsqu'on interroge un(e) enfant, notamment si celui-ci (celle-ci) a subi une expérience traumatisante.
 - Chaque groupe doit ensuite désigner une personne chargée de mener un entretien adapté aux besoins de l'enfant, à propos d'une violation présumée. Décrivez brièvement l'enfant à interroger et la finalité de l'entretien (il s'agit d'une écolière de 13 ans qui a été agressée sexuellement par un homme armé en uniforme il y a deux semaines. Le but est de vous assurer de la véracité de l'incident).
 - Pendant le jeu de rôle, les apprenantes et apprenants sont invités à observer l'entretien puis à donner leur feedback.

- Conduite du jeu de rôle : après ces 5 minutes, réunissez à nouveau le groupe et présentez le jeu de rôle : un membre du personnel chargé de la protection de l'enfance de la mission des Nations Unies vient interroger une enfant qui aurait été victime de graves violations de ses droits (revoyez tous les détails). Demandez aux spectateurs de garder le silence pendant l'entretien, d'être attentifs à la conversation et de noter les idées qui leur viennent à l'esprit pendant le jeu de rôle. Précisez qu'un débriefing sera organisé après chaque entretien.
- Puis, invitez-le (la) représentant(e) du premier groupe à s'asseoir sur l'une des chaises et asseyez-vous sur l'autre. Laissez-le (la) diriger la conversation.
- Pendant chaque entretien, faites la démonstration de quelques comportements qu'un enfant avec un profil semblable pourrait afficher. L'entretien doit durer 2 à 3 minutes. Invitez ensuite l'auditoire à partager ses observations et commentaires quant à l'application des bonnes pratiques, les aspects bien traités et ceux qui auraient pu être abordés différemment, en gardant à l'esprit les techniques d'entretien adaptées aux besoins des enfants. Répétez cet exercice avec le (la) représentant(e) désigné(e) de chaque groupe et assurez-vous de faire à chaque fois un débriefing.

Diapositive 10 : Interroger un enfant

Mener l'entretien

✓ Se présenter	✓ Demander à l'enfant s'il souhaite poser des questions ou dire quelque chose
✓ Expliquer le but de l'entretien	✓ Donner vos coordonnées et demander celles de l'enfant
✓ S'assurer du consentement éclairé de l'enfant	✓ Proposer le cas échéant des aiguillages
✓ Poser des questions ouvertes	✓ Remercier l'enfant
✓ Laisser à l'enfant suffisamment de temps pour répondre	
✓ Observer le langage corporel de l'enfant	

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

10

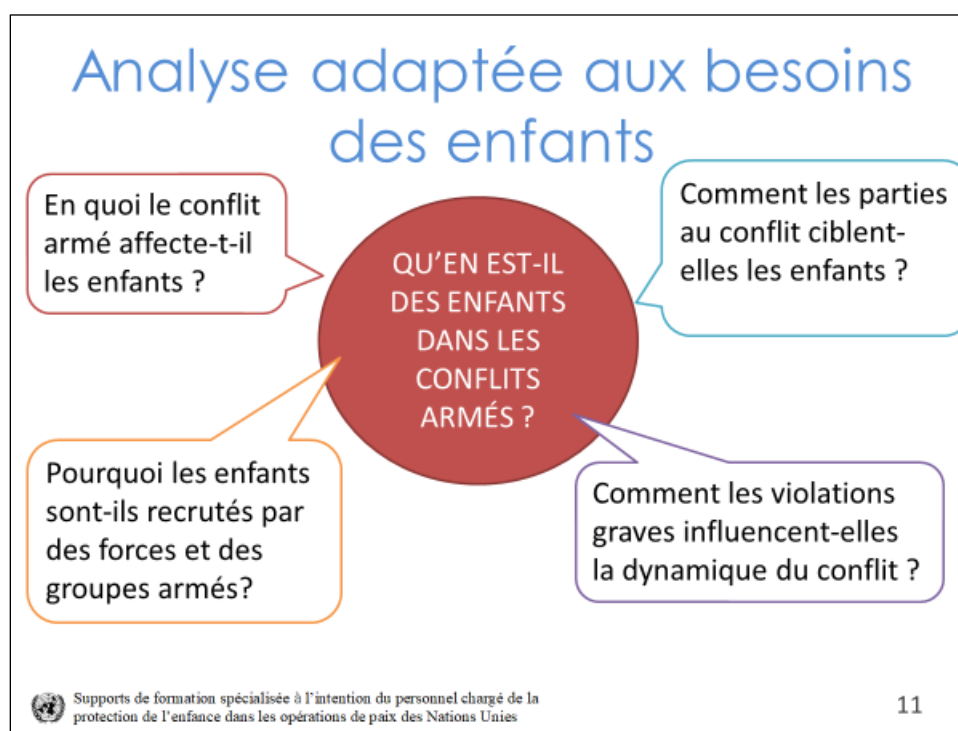
- Voici quelques conseils à garder à l'esprit lorsque vous interrogez des enfants.



Passez en revue les points énumérés dans la diapositive et distribuez le feuillet d'information contenant les orientations essentielles à suivre pour la conduite d'entretiens avec des enfants. Encouragez les apprenantes et les apprenants à souligner les points clés sur le feuillet ou à ajouter les éléments supplémentaires qu'ils souhaitent garder à l'esprit lors de leur prochain entretien avec un(e) enfant.

- Feuillet d'information : Liste de contrôle pour les entretiens avec des enfants.

Diapositive 11 : Analyse adaptée aux besoins des enfants



- L'analyse des données est un volet essentiel de votre rôle de surveillance. Il s'agit d'expliquer par le biais de vos rapports la signification de l'incident en question et son lien avec le contexte plus large du conflit. En tant que membre du personnel chargé de la protection de l'enfance, vous vous consacrez à l'impact de ces

incidents sur les enfants. En définitive, vous cherchez à déterminer les schémas et les tendances des violations graves commises contre les enfants.

- Il est important de ne pas faire de « l'âge » le facteur exclusif ou principal lorsqu'on analyse un incident. Un membre du personnel chargé de la protection de l'enfance aura peut-être tendance à trop insister sur le fait que la personne est un enfant et à négliger d'autres caractéristiques, comme le genre, l'origine ethnique ou religieuse, le lieu de résidence, etc. Veillez à garder l'esprit ouvert et à remettre en question vos propres hypothèses.
- Parmi les questions que vous pourriez explorer dans le cadre d'une analyse adaptée aux besoins des enfants figurent les suivantes :
 - Quelles sont les violations graves commises par les parties au conflit contre les enfants ? Comment ciblent-elles les enfants ?
 - Pourquoi les parties commettent-elles des violations graves (ou un type spécifique de violations) contre les enfants ? Quelles sont leurs motivations ?
 - Quels sont les facteurs qui affectent la vulnérabilité des enfants en matière de violations graves ? Quel est le rôle de leur âge, de leur sexe, de leurs origines ethniques ou religieuses, du lieu et d'autres facteurs ?
 - Comment les exactions graves commises à l'encontre des enfants influencent-elles la dynamique actuelle du conflit ou la violence connexe ?
 - Dans quelle mesure un conflit armé a-t-il des répercussions sur les enfants vivant dans le pays/la zone concerné(e) ?
 - Est-ce que la situation des enfants affectés par un conflit armé s'améliore, demeure inchangée ou empire ? Quel est le fondement de cette évaluation ? Des interventions des Nations Unies ou non onusiennes ont-elles changé cette tendance, et pourquoi/pourquoi pas ?




Discutez avec les participants des questions susceptibles d'être explorées lors de l'analyse d'une attaque présumée contre une école par un acteur armé, dans le cadre d'une analyse adaptée aux besoins des enfants.

Diapositive 12 : Importance de la gestion de l'information

Gestion de l'information

- Stocker et récupérer des données
- Assurer la sécurité et la confidentialité des données
- Analyser les données en fonction de différents critères pour dégager les tendances
- Utiliser les données pour les besoins du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé et d'une mission

12

Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

- En tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, vous vous appuyez sur des systèmes de gestion de l'information (SGI) pour stocker, organiser et récupérer des informations sur les cas signalés. Ces SGI permettent de gérer en toute sécurité de grands volumes de données, y compris des données sensibles liées à la protection des enfants. L'emploi de ces systèmes peut vous aider à :
 - **Stocker et récupérer des données.** Un système solide de gestion de l'information doit vous permettre de rechercher et de retrouver des informations sur un incident en partant de divers critères (par ex., le nom, le type d'infraction, l'auteur, la date de l'incident). Cela permet d'assurer un suivi adéquat des cas individuels.
 - **Assurer la sécurité et la confidentialité des données.** En tant que membre du personnel chargé de la protection de l'enfance, vous pouvez être amené(e) à traiter des données susceptibles de mettre en danger certaines personnes. Le protocole de sécurité du système de gestion de l'information de votre groupe de la protection de l'enfance, mis en œuvre pour le stockage des données tant physiques qu'électroniques (par ex., le cryptage, le verrouillage des fichiers contenant des informations sensibles,

etc.), doit faire en sorte d'éviter toute utilisation abusive des informations sensibles.

- **Analyser les données en fonction de différents critères afin de dégager les tendances.** Un SGI efficace permet au personnel chargé de la protection de l'enfance de recenser et de détecter des modèles et des tendances en triant les données selon divers critères et en recourant à l'analyse statistique. À titre d'exemple, un tel système peut vous aider à déceler les divergences de tendances en matière de protection de l'enfance selon les régions, à repérer les exactions les plus courantes dans le contexte de votre mission ou à analyser l'évolution des violations au fil du temps.
- **Utiliser les données pour les besoins du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé et d'une mission.** Pour tout ce qui relève des besoins du mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MRM), vous devez utiliser le système d'information MRM-IMS+, un système d'information globale web sécurisé en open source pour les violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé, le cas échéant et si possible. Le SGI doit aussi vous permettre de contribuer aux systèmes et processus des missions à l'aide de données et d'analyses, y compris l'analyse des menaces, des conflits et les systèmes d'alerte rapide de la mission.



Sensibilisez le personnel chargé de la protection de l'enfance aux aspects à prendre en compte lors de l'utilisation des SMI dans le contexte de sa mission et partagez avec eux les documents d'orientation pertinents s'ils sont disponibles.

Diapositive 13 : Points à retenir

Points à retenir

- Les réponses efficaces en matière de protection de l'enfance reposent sur une collecte efficace de données et une analyse rigoureuse
- Axez les activités de surveillance sur votre mandat de protection de l'enfance
- Mobilisez d'autres composantes de la mission pour soutenir votre travail de surveillance
- Recourez aux systèmes de gestion de l'information pour traiter de grandes quantités de données, y compris des informations sensibles



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

13

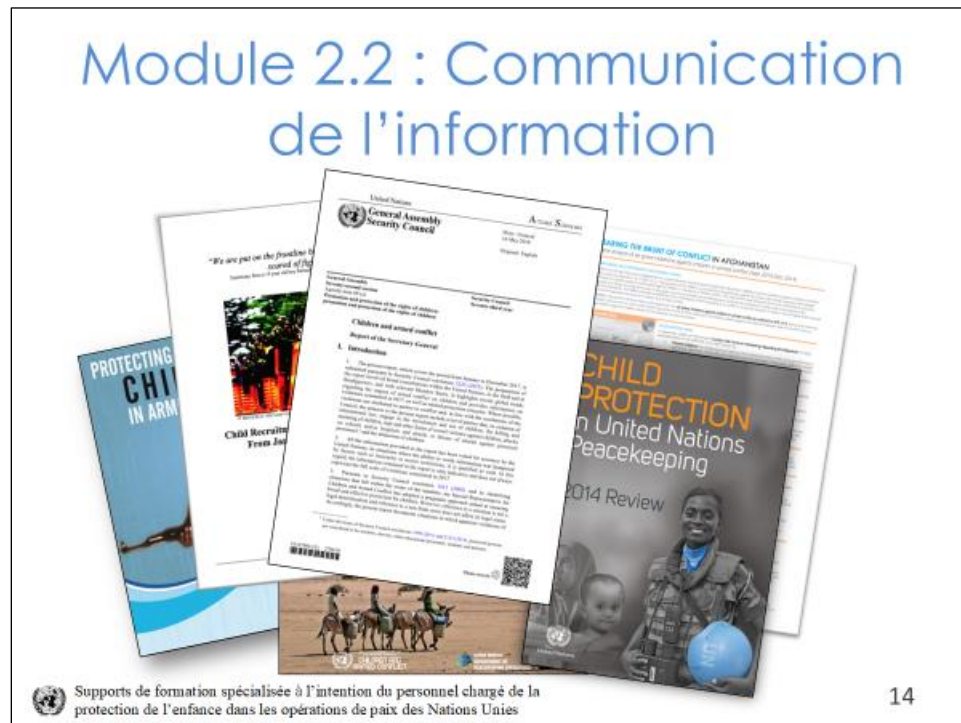


Passez en revue cette liste et demandez aux membres du groupe si d'autres éléments sont à retenir de cette séance.

Acquis d'apprentissage 2.3

Pertinence de la surveillance et de la communication d'information pour le mandat de protection de l'enfance

Diapositive 14 : Introduction au module 2.3- Communication de l'information



- Cette séance traite de la communication des informations relatives aux violations graves commises à l'encontre des enfants et autres préoccupations liées à la protection de l'enfance.
- À cette occasion, nous discuterons de la pertinence de cette communication, des différents types de rapports que le personnel chargé de la protection de l'enfance est amené à rédiger et du respect des critères fondamentaux de qualité.



Avant de passer à la prochaine diapositive, demandez aux participants pourquoi les rapports qu'ils établissent sont importants. Voici quelques questions à poser :

- Quelle est, à votre avis, l'utilisation qui est faite de vos rapports ?
- Pour qui les rédigez-vous ?
- Estimez-vous que la communication de l'information constitue une partie essentielle de votre travail de membre du personnel chargé de la protection de l'enfance ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Diapositive 15 : Un rapport bien conçu peut... (l'importance de la communication de l'information)

Un rapport bien conçu peut...



- Relater « l'histoire » d'enfants dans les zones de conflit
- Faire pression sur les dirigeants politiques pour qu'ils agissent
- Se traduire par une prise de décision plus éclairée
- Contribuer à la création d'un registre permanent recensant les incidents et/ou tendances et permettant d'en tirer des enseignements et de s'y référer ultérieurement
- **Motiver à agir !**

Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

15

- L'établissement de rapports à présenter au Conseil de sécurité des Nations Unies et à d'autres décideurs est un aspect essentiel de votre travail en tant que membre du personnel chargé de la protection de l'enfance. Compte tenu de vos nombreuses autres obligations, cette tâche peut parfois vous sembler fastidieuse


ou moins importante que certaines actions à l'impact plus immédiat ou plus tangible, comme la facilitation d'interventions en matière de protection de l'enfance. Elle est toutefois absolument fondamentale pour toutes vos activités et doit faire partie de vos principales priorités, notamment parce que certains des principaux destinataires des informations que vous communiquerez dans vos rapports – notamment les membres du Conseil de sécurité et d'autres entités des Nations Unies – sont géographiquement éloignés et comptent sur ces informations pour prendre leurs décisions.


- Des rapports bien conçus peuvent :
 - Relater « l'histoire » d'enfants dans les zones de conflit, souvent dans des lieux auxquels peu d'acteurs humanitaires ou des droits de l'homme ont accès
 - Renforcer la pression sur les dirigeants politiques pour qu'ils prennent des mesures face aux violations signalées, puisque l'information provient de vous, représentant(e) des Nations Unies et expert(e) en protection de l'enfance
 - Se traduire par des politiques et des décisions plus éclairées
 - Contribuer à la création d'un registre permanent recensant les incidents et/ou tendances et permettant d'en tirer des enseignements et de s'y référer ultérieurement
 - Motiver à agir pour remédier à des problèmes urgents liés à la protection de l'enfance.

Diapositive 16 : Types de rapports

Types de rapports

- Rapports internes de mission
- Projets de rapports du Conseil de sécurité et de son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, ou contributions à ces rapports
- Rapports thématiques ou périodiques
- Rapports présentés à d'autres organes ou mécanismes de signalement
- Autres rapports



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

16

- Les exigences en matière de rapports posées au personnel chargé de la protection de l'enfance dépendent du rôle spécifique de chaque membre du personnel et de la mission. Cependant, il est bon que tous les membres du personnel chargé de la protection de l'enfance soient familiarisés avec les différents types de rapports qu'ils élaborent.
- Voici un aperçu des différents types de rapports que vous devrez ou voudrez peut-être établir dans le cadre de vos fonctions de personnel chargé de la protection de l'enfance (voir la diapositive ci-dessus).



Demandez aux apprenantes et apprenants de citer des exemples de chaque type de rapport afin de rendre cette section plus interactive. Voici quelques exemples pour combler les lacunes.

- Les exemples de rapports susceptibles d'être exigés sont les suivants :
 - **Rapports internes**, par ex., les rapports quotidiens, les mises à jour hebdomadaires ou les rapports de mission sur le terrain ;
 - **Projets de rapports à présenter au Conseil de sécurité et à son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés/ contributions à ces rapports par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information**, par ex., les notes horizontales globales, les rapports annuels mondiaux et nationaux du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, les rapports de mission trimestriels ou périodiques du Secrétaire général.
- Le personnel chargé de la protection de l'enfance peut également décider d'établir des rapports pour appuyer leur action de sensibilisation ou à d'autres fins. Voici quelques types de rapports facultatifs :
 - **Rapports thématiques** axés sur des problèmes précis liés à la protection de l'enfance, par ex., les difficultés que présente le recensement des filles associées à des forces ou à des groupes armés, les attaques visant les écoles, l'exploitation et la maltraitance des enfants pendant les élections ;
 - **Rapports périodiques destinés au public ou à certains acteurs choisis** mettant en évidence les tendances dans le temps, par ex., les progrès dans la mise en œuvre des plans d'action, les tendances en matière de violations graves ;
 - **Rapports présentés à d'autres organes ou mécanismes de signalement**, tels que les organes conventionnels des droits de l'homme, les examens périodiques universels ;
 - **Autres formes de rapports publics ou internes**, par ex., les notes d'information, les comptes rendus d'événements graves ou les communiqués de presse.

Activité 2.3

Discussion de groupe : Pertinence et meilleure utilisation des rapports



Les membres du groupe examineront la pertinence des rapports et exploreront la manière de les exploiter au mieux à des fins de sensibilisation, de suivi et autres.

DURÉE : 20 minutes

INSTRUCTIONS :

- Demandez aux membres du groupe quels sont les types de rapport que leur équipe de protection de l'enfance a établis au cours des six derniers mois et notez leurs réponses au tableau. Discutez des succès et des problèmes rencontrés lors de l'établissement de ces rapports, en particulier des rapports facultatifs :
 - Ont-ils le sentiment d'avoir pleinement exploité les informations recueillies grâce à la surveillance ?
 - Quelles améliorations pourraient être apportées (par ex., en adaptant leurs rapports actuels, en préparant de nouveaux types de rapports, etc.) ?

Acquis d'apprentissage 2.4

Réviser les rapports en fonction des critères de qualité


Diapositive 17 : Critères pour des rapports de qualité

Critères pour des rapports de qualité

Un rapport de qualité :

- ✓ contient toutes les informations demandées
- ✓ est adapté à un public spécifique
- ✓ décrit les méthodes utilisées
- ✓ utilise un langage objectif et clair

.... Quoi d'autre ?

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

17

- Voici quelques critères à mettre en œuvre pour que votre rapport réponde aux normes de qualité fondamentales (voir diapositive 17).



Passez en revue les critères énumérés dans la diapositive. Puis demandez aux membres du groupe de citer quelques critères de qualité supplémentaires : que recherchez-vous dans un rapport ? Notez les réponses au tableau et distribuez le feuillet d'information après l'exercice.

- Le processus d'élaboration d'un rapport est important pour garantir la qualité de ces rapports. Voici quelques points clés à retenir :
 - Établissez les rapports dès l'achèvement des activités de surveillance, de manière à en garantir le caractère opportun et pertinent.
 - Travaillez en étroite collaboration avec les homologues du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de l'UNICEF et le point focal chargé des questions de protection de l'enfance au Département des opérations de paix au niveau du Siège lors de l'élaboration des rapports destinés au Conseil de sécurité et à son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.
 - Envisagez de partager à l'avance certains aspects du rapport avec le gouvernement concerné et/ou des acteurs accusés d'avoir commis des violations, afin de recueillir leurs commentaires et de les informer à l'avance des conclusions du rapport.



Discutez des avantages et des inconvénients d'impliquer les autorités du pays ou d'autres parties concernées dans l'établissement du rapport. Par exemple, le fait de divulguer le rapport à l'avance peut accroître la transparence et donner aux acteurs concernés le sentiment que leurs opinions sont prises au sérieux. D'un autre côté, cela peut leur donner l'illusion qu'ils peuvent influencer le contenu du rapport.

Activité 2.4

Exercice de groupe : Rapports de qualité

Diapositive 18 : Travail de groupe – Rapports de qualité

TRAVAIL DE GROUPE : des rapports de qualité

Utilisez la liste de contrôle de la qualité des rapports pour évaluer un rapport sur la protection de l'enfance. Quels changements recommanderiez-vous pour en accroître la qualité ?



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 18



Cette activité permet aux apprenantes et aux apprenants d'évaluer de manière critique, à l'aune d'un certain nombre de critères, la qualité des rapports relatifs à la protection de l'enfance.

DURÉE : 40 minutes

INSTRUCTIONS :


- Répartissez les participantes et participants en petits groupes de 3-5 personnes et distribuez l'extrait de rapport ainsi que la liste de contrôle de la qualité.
 - Feuillet d'information : Exemple de rapport
 - Feuillet d'information : Liste de contrôle de la qualité des rapports

- Accordez-leur 30 minutes pour examiner les rapports et formuler des recommandations d'amélioration, puis demandez-leur d'en rendre compte.
- Dressez un bilan de ce qu'ils ont appris en examinant ces rapports. Voici quelques éléments du rapport qui doivent être améliorés :
 - Explication incomplète des tendances, par ex., augmentation/diminution de la fréquence des exactions commises à l'encontre des enfants ; pas de précision sur la question de savoir si les forces/groupes armés ont ciblé expressément les enfants
 - Manque d'informations, par ex., absence de ventilation par sexe, pas de référence à certaines des six violations les plus graves
 - Défaut de méthodologie, par ex., aucune précision sur les causes de la non-vérification des informations
 - Problèmes de formulation et de style, par ex., forme passive, phrases trop longues

Diapositive 19 : Points à retenir

Points à retenir

- Des rapports bien conçus sont au fondement de tout votre travail.
- Sachez quels types de rapports vous avez l'obligation d'établir.
- Envisagez d'exploiter les rapports à des fins de sensibilisation.
- Assurez-vous que les rapports que vous établissez répondent aux critères de qualité fondamentaux.
- Collaborez étroitement avec vos homologues au Siège pour l'établissement des rapports destinés au Conseil de sécurité.

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 19



Passez en revue ces points à retenir et demandez aux participants ce qu'ils ont retenu de cette séance.

Activités

Des informations supplémentaires sur chaque activité figurent dans un fichier séparé. Il s'agit des documents suivants :

Numéro	Titre	Modalités
Activité 2.2	Liste de contrôle pour les entretiens avec des enfants	Feuillet d'information
Activité 2.4	Exemple de rapport	Feuillet d'information
Activité 2.4	Liste de contrôle de la qualité des rapports	Feuillet d'information